

CABINET Véronique BARANOWSKI
Expert – Comptable
Inscrit au Tableau de Marseille

Commissaire aux Comptes
Auprès de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence



SARL A2

89 RUE ORVES
83000 TOULON

Bilan et Compte de Résultat

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Certifié conforme
Le gérant

IMMEUBLE L'ATHENA 1 AV. JJ PERRON 83400 HYERES – Tél. 04.94.58.80.24

Siret 439 323 619 00023 APE 6920Z

Membre d'une Association Agréée par l'Administration fiscale, acceptant à ce titre les règlements par chèques libellés à son nom

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A2 SARL

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215		214	
		Services *			217		218	261 523
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	261 523
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	79
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	159 904
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 143	244	2 554
	Rémunérations du personnel *						250	21 680
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	8 091
	Dotations aux amortissements *						254	2 722
			dont amortissement du fonds de commerces				255	
	Dotations aux provisions						256	2 160
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	13 477
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	210 667

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	50 856
Produits financiers	(III)	280	8		Charges financières	(V)	294	1 158
Produits exceptionnels	(IV)						290	3
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300	1 224
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348			
Impôt sur les bénéfices *	(VII)						306	7 872

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

B – RÉSULTAT FISCAL							312	40 614
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							314	

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	7 872
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	) 251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions autre mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Droit divers							
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	653		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	48 486	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	48 486	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

CABINET Véronique BARANOWSKI
Expert – Comptable
Inscrit au Tableau de Marseille

Commissaire aux Comptes
Auprès de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence



SARL A2

89 RUE ORVES
83000 TOULON

Bilan et Compte de Résultat

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Certifié conforme
Le gérant

IMMEUBLE L'ATHENA 1 AV. JJ PERRON 83400 HYERES – Tél. 04.94.58.80.24

Siret 439 323 619 00023 APE 6920Z

Membre d'une Association Agréée par l'Administration fiscale, acceptant à ce titre les règlements par chèques libellés à son nom

Désignation de l'entreprise <u>A2 SARL</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>89 RUE ORVES 83000 TOULON</u>																									
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>5</td><td>2</td><td>7</td><td>9</td><td>7</td><td>8</td><td>5</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>3</td></tr></table>										8	5	2	7	9	7	8	5	1	0	0	0	2	3
8	5	2	7	9	7	8	5	1	0	0	0	2	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois *				<u>1</u> <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *				<u>1</u> <u>2</u>															
										Exercice N clos le															
										<u>3</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>1</u> <u>0</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>3</u>															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	115 000		012			115 000															
		Autres *		014	4 700		016	828		3 872															
	Immobilisations corporelles *		028	12 548		030	7 060		5 488																
	Immobilisations financières * (1)		040	2 418		042			2 418																
	Total I (5)				044	134 666		048	7 888		126 778														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052																		
		Marchandises *		060			062																		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	49 545		070	2 160		47 385															
		Autres * (3)		072	1 705		074			1 705															
	Valeurs mobilières de placement		080			082																			
	Disponibilités		084	32 338		086			32 338																
	Charges constatées d'avance *		092	122		094			122																
	Total II				096	83 710		098	2 160		81 550														
	Total général (I + II)				110	218 376		112	10 048		208 328														
PASSIF												Exercice N 1		NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120			1 000															
	Écarts de réévaluation						124																		
	Réserve légale						126			100															
	Réserves réglementées *						130																		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)						131			132															
	Report à nouveau						134			58 953															
	Résultat de l'exercice						136			40 614															
	Subventions d'investissement						137																		
	Provisions réglementées						140																		
	Total I						142			100 667															
Provisions pour risques et charges						Total II			154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156			70 959															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164																		
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166			11 299															
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)						169	10 540		172	23 183														
	Comptes courants d'associés						173			1 000															
	Autres dettes						175			1 221															
	Produits constatés d'avance						174																		
	Total III						176			107 661															
Total général (I + II + III)						180			208 328																
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	5 949															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A2 SARL

S.A.R.L. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 89 RUE ORVES

83000 TOULON

R.C.S : 852797851

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **261 523,04** Euros contre **224 790,55** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **210 667,42** Euros pour l'exercice, contre **199 480,26** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **159 903,68** Euros au 31/12/2023 contre **157 126,54** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **2 554,27** Euros au 31/12/2023 contre **2 468,40** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **21 679,60** Euros au 31/12/2023 contre **18 753,21** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **8 091,31** Euros au 31/12/2023 et **4 961,45** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **4 882,47** Euros au 31/12/2023 contre **1 967,80** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-1 149,18** Euros, contre **-1 278,94** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-1 220,27** Euros au 31/12/2023, contre **-147,29** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **40 614,17** Euros contre un bénéfice de **20 301,06** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

NEANT

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

NEANT

FILIALES ET PARTICIPATIONS

NEANT

PRISES DE PARTICIPATIONS

NEANT

PRISES DE CONTROLE

NEANT

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **134 666,30** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **7 887,94** Euros, soit un montant net de **126 778,36** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **123 551,66** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **81 427,70** Euros, contre **57 254,54** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **100 667,06** Euros, contre **60 052,89** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **107 661,00** Euros contre **120 954,31** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **261 523,04** Euros au 31/12/2023, contre **224 790,55** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **50 855,62** Euros, contre **25 310,29** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2023** fait ressortir un **bénéfice** de **40 614,17** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **58 952,89** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **99 567,06** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **99 567,06** Euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

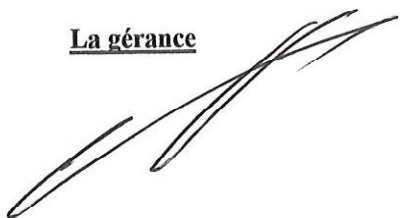
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à TOULON
Le 31/05/2024

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned to the right of the 'La gérance' text.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 208 328,06 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 40 614,17 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/08/2024 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 27/09/2024

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 115 000

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	115 000		115 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	115 000		115 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 134 666

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	115 000	4 700		119 700
Immobilisations corporelles	11 299	1 249		12 548
Immobilisations financières	2 418			2 418
TOTAL	128 717	5 949		134 666

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 7 888

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		828		828
Immobilisations corporelles	5 165	1 895		7 060
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	5 165	2 722		7 888

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Conces.droit similaires,brevet	4 700	828	3 872	5 ans
Fonds commercial	115 000	0	115 000	Non amortiss.
Inst.gales.agenc.amenag.divers	10 600	6 533	4 067	de 5 à 7 ans
Mat.bureau et mat.informatique	1 948	527	1 422	de 3 à 5 ans
TOTAL	132 248	7 888	124 360	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.2.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 53 789

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 418		2 418
Actif circulant & charges d'avance	51 371	51 371	
TOTAL	53 789	51 371	2 418

3.4 - Provisions pour dépréciation = 2 160

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					2 160
Comptes financiers					
Total					2 160

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 97

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	97
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	97

3.6 - Charges constatées d'avance = 122

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 27/09/2024

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	10,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	10,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 107 661

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	70 959	70 959		
Dettes financières diverses	1 000	1 000		
Fournisseurs	11 299	11 299		
Dettes fiscales & sociales	23 183	23 183		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 221	1 221		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	107 661	107 661		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 9 235

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 821
Dettes fiscales & sociales	1 194
Autres dettes	1 221
TOTAL	9 235

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 261 523

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	261 523	100,00 %
TOTAL	261 523	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 7 872

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	50 856		50 856
Résultat financier	-1 149		-1 149
Résultat exceptionnel	-1 220		-1 220
Participation des salariés			
TOTAL	48 486	7 872	40 614

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 97

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	97
Fact ae (418100)	97
TOTAL	97

8.2 - Charges constatées d'avance = 122

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'avance(486000)	122
TOTAL	122

8.3 - Charges à payer = 9 235

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	6 821
Fournisseurs fact non parvenue(408100)	6 821
Dettes fiscales et sociales :	1 194
Etat charges a payer(448600)	1 194
Autres dettes :	1 221
Avoir a etablir(419800)	1 221
TOTAL	9 235

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	30/06/2019
	12 mois	12 mois	12 mois	18 mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 000	1 000	1 000	1 000	
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	261 523	224 791	204 671	265 377	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	53 369	25 852	23 383	23 702	
c) Impôt sur les bénéfices	7 872	3 583	2 799	1 745	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	45 497	22 269	20 584	21 957	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	40 614	20 301	18 861	19 891	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	455	223	206	220	
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	406	203	189	199	
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	21 680	18 753	18 695	20 138	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	8 091	4 961	2 369	2 813	

Observations complémentaires

COMPTES ANNUELS

Le Cabinet BARANOWSKI, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A2 SARL,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2023 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	208 328
Chiffre d'affaires hors taxes	261 523
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	40 614

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour CABINET BARANOWSKI
Fait à HYERES le 01/08/2024

A2 SARL

S.A.R.L. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 89 RUE ORVES

83000 TOULON

R.C.S : 852797851

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024**

Le 30/06/2024, à 9 heures,

Société 2JMAT INVESTISSEMENTS , représentée par LAPIPE JONATHAN, détenant 100 parts sociales,

associés de la société A2 SARL, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame MALAGOLI Aurélie, préside la séance en qualité de Gérante.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Ar SL

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice de 40 614,17 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 40 614,17 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **58 952,89 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **99 567,06 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **99 567,06 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 99 567,06 Euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve la rémunération versée sur l'exercice 2023 à la gérante Madame MALAGOLI Aurélie pour un montant de 23080.36 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

MALAGOLI Aurélie



MALAGOLI Jonathan

